

# TITRES RESTAURANT

Tarifs adhérents GHR 2023  
et conditions d'accès

En tant que restaurateur, vous n'avez pas besoin d'autorisation préalable pour accepter les titres restaurant papiers.

Vous devez toutefois vous enregistrer auprès de la Commission Nationale des Titres-Restaurant<sup>1</sup> (CNTR) afin :

- de justifier de votre statut de restaurateur ;
- de pouvoir demander un remboursement de vos titres papier ;
- de pouvoir accepter les Titres dématérialisés (sans code CNTR, les cartes dématérialisées ne sont pas acceptées dans vos TPE).

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).

---

<sup>1</sup> Pour rappel : Le GHR est le représentant du collège des restaurants, assimilés, fruits et légumes, au sein de la CNTR (Commission Nationale des titres-restaurant).

## I. Les Titres restaurant papier

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 la CRT (Centrale de Règlement des Titres) a disparu.

Le GHR a pris acte de la disparition de la CRT et attire votre attention sur le fait que le remboursement des titres restaurant papier est désormais effectué directement par chacun des quatre émetteurs historiques : Sodexo, Edenred, Up et Bimpli (ex-Natixis).

Voici la nouvelle procédure mise en place par les quatre émetteurs :

### 1. Avant de déposer mes titres restaurant

Vous devrez tout d'abord effectuer une déclaration en ligne des titres que vous allez expédier.

Cela peut se faire sur n'importe quel site de l'un des émetteurs via votre espace personnel (une seule fois pour l'ensemble des titres déposés).

### 2. Comment déposer mes titres restaurant ?

Afin d'acheminer et d'assurer les titres restaurant, les émetteurs ont conclu des accords avec Chronopost et proposent des enveloppes « sécurisées » à acheter via leur site (attention : service payant).

Il est également possible d'opter pour le mode d'acheminement de votre choix mais nous tenons à attirer votre attention sur l'importance que l'envoi soit bien sécurisé et garanti, compte tenu de la valeur contenue dans le pli.

Les titres restaurant doivent être adressés à l'adresse unique suivante :

TCIDF – TTR – Centre de traitement  
Bâtiment 4  
240 rue de Rosny  
93 000 Montreuil

---

A noter : les centres de collecte (notamment le centre de collecte du GNI rue de Gramont à Paris et les centres de collecte Métro et Promocash) et le service Colisûr n'existent plus.

---

### 3. Le remboursement des titres restaurant papier

Pour trois émetteurs (Edenred, Up et Sodexo), le remboursement se fera sous un délai moyen de 7 jours maximum à compter de la réception des titres, dans des conditions équivalentes au remboursement des cartes titre restaurant (titres restaurant dématérialisés).

Pour Bimpli, le remboursement se fera soit sous un délai moyen de 7 jours, soit de 21 jours (lent) selon votre choix préalable, et cela à compter de la réception des titres, dans des conditions équivalentes au remboursement des cartes titre restaurant (titres restaurant dématérialisés).

### 4. La facturation

Les factures et l'ensemble de vos documents seront uniquement disponibles sur chaque espace personnel de chacun des émetteurs. Malheureusement il vous sera désormais nécessaire d'aller chercher vos factures sur chacun des sites des différents émetteurs.

#### **A noter** :

-Pour les établissements qui acceptent d'ores et déjà les titres restaurant papier, les numéros de comptes et codes CRT sont conservés.

-S'il vous reste des bordereaux de dépôt ils pourront être utilisés. Les nouveaux bordereaux (communs aux quatre émetteurs) devront ensuite être obtenus via le site de l'un des émetteurs au choix.

-Si vous n'avez pas encore d'espace personnel (ou espace partenaire) sur les sites des émetteurs vous devez en créer un car vous en aurez besoin à différentes étapes (déclaration, facture...).

Nous vous communiquons les liens vers les sites des quatre émetteurs « historiques » pour vous connecter ou créer votre espace partenaire :

- Sodexo : <https://www.extranetaffiliesodexo.fr/home>
- Edenred : <https://partenaire.edenred.fr/s/>
- Groupe UP : <https://moncommerce.up.coop/login>
- Bimpli : <https://affilie.bimpli.com/>

## 5. Quels sont les tarifs ?

### ○ Les frais d'envoi

Le fait qu'il n'y ait qu'une seule enveloppe, n'empêche pas chacun des émetteurs de facturer des frais d'envoi et de garantie.

Voici le détail des frais d'envoi par émetteur<sup>2</sup>.

#### **Ticket restaurant (Edenred) :**

Offre de transport avec garantie de remboursement : **0.75%** du volume.

Lien vers l'ensemble des tarifs Edenred : [cliquer ici](#).

#### **Pass restaurant (Sodexo) :**

Pack Chronopost + assurance : **1.5%** sur les titres Sodexo.

Lien vers l'ensemble des tarifs Sodexo : [cliquer ici](#).

#### **Chèque déjeuner (UP) :**

Service ChronoSur, frais d'envoi: **TRUP x 6,50€** pour la France métropolitaine  
TRUP = prorata du nombre de titres UpDéjeuner présents dans la remise (6.50€).

Lien vers l'ensemble des tarifs UP : [Cliquer ici](#).

#### **Bimpli (Natixis) :**

Participation aux frais de traitement en France métropolitaine :

**0.01€ HT/titre + 0.15€ HT/remise.**

+ Participation aux frais d'acheminement Chronopost en France métropolitaine :

**5.15€ HT/expédition.**

Lien vers l'ensemble des tarifs Bimpli : [Cliquer ici](#).

---

<sup>2</sup> Attention des frais peuvent vous être facturés par les émetteurs en cas d'erreur dans la remise (bordereau ou cachet commercial absent, présence de titres autres que des titres restaurant...). Pour plus d'information, consulter les pages des émetteurs qui précisent l'ensemble des tarifs.

○ **Tarifs émetteurs** (en plus des frais d'envoi)

Il est à noter que, mis à part chez Bimpli, le circuit 21 jours a été supprimé par les émetteurs.

		Pack Express (3 à 4 jours)	Pack Standard (7 jours)
 <b>PASS RESTAURANT (Sodexo)</b>	Tarif public	4,75 %	4 %
	Tarif GHR	-	3,76 %

		Tarif public	Tarif GHR
 <b>CHEQUE DEJEUNER (Up)</b>	Tarif public	4.06 %	
	Tarif GHR		3.46%

		Circuit Express (3 à 5 jours)		Circuit standard (7 jours)		Circuit lent (21 jours)	
		Sans assurance	Avec assurance	Sans assurance	Avec assurance	Sans assurance	Avec assurance
 <b>Bimpli (Natixis - ex apetiz)</b>	Tarif public	4,50 %	4,90 %	3,95%	4,75 %	2,15 %	3,15 %
	Tarif GHR	En attente de confirmation des conditions tarifaires 2023					

		Tarif public	Tarif GHR
 <b>TICKET RESTAURANT (Edenred)</b>	Tarif public	4,18 % (3.65% d'apport d'affaires + 0.53% de frais techniques) +1 euro de frais de gestion hebdomadaire	
	Tarif GHR	En attente de confirmation des conditions tarifaires 2023	

## II. Les Titres restaurant dématérialisés

Depuis 2014 les titres restaurant peuvent être dématérialisés. Les différents émetteurs proposent donc leurs titres sous forme de carte ou d'application sur mobile ou montre connectée.

**La Carte 1<sup>ère</sup> génération** : elle est adossée sur le réseau bancaire cela signifie que lors du paiement par titre dématérialisé, des frais bancaires s'ajoutent aux frais des émetteurs.

Elle est reconnaissable par la présence du logo du réseau bancaire sur la carte (ex : Mastercard ou Visa).

- ⇒ Le remboursement est effectué sous une moyenne de 48h via le réseau bancaire classique (Mastercard ou Visa).
- ⇒ Les commissions additionnelles des émetteurs ne peuvent être demandées qu'ultérieurement par prélèvement.

**La Carte 2<sup>e</sup> génération, dite « Conecs »** : elle est adossée sur le réseau Conecs, réseau créé par les quatre émetteurs historiques.

Le réseau Conecs permet de ne pas avoir de commissions bancaires supplémentaires (*pas de commission Visa ou Mastercard via votre banque, contrairement à la carte 1<sup>ère</sup> génération*).

Elle est reconnaissable par la présence du logo Conecs sur la carte.

- ⇒ Le remboursement est effectué sous une moyenne de 7 jours via le réseau des émetteurs ; cumul du lundi au dimanche, payé le mardi ou mercredi suivant.
- ⇒ Les commissions sont prélevées immédiatement ; vous ne recevez que le solde.

**La Carte 3<sup>e</sup> génération, dite « Hybride »** : elle réunit la technologie de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>e</sup> génération de carte.

Dans un premier temps, elle essaye de se connecter sur le réseau Conecs (2<sup>e</sup> génération), mais en cas de soucis techniques, elle se tourne vers le réseau bancaire.

Les frais de la transaction seront liés à son mode de connexion (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> génération).

Elle est reconnaissable par la présence des deux logos sur la carte : celui du réseau bancaire et de Conecs.

- ⇒ **Pour les cartes 2e et 3e génération**, il est important de s'assurer que l'instanciation de **tous vos TPE** est bien à jour avec Conecs à la fois **sur la partie Contact et la partie sans**

**Contact.** Si ce n'est pas le cas, contactez votre mainteneur de TPE.

**Les Applications :** sur mobile ou sur montre connectée, les applications des émetteurs se basent sur le réseau Apple Pay ou Samsung Pay ; de ce fait, les commissions sont similaires à celles de la carte 1<sup>ère</sup> génération (frais bancaires + frais émetteurs).

**Les émetteurs « historiques » proposent les 3 générations de cartes et les applications qui fonctionnent pour la plupart en sans-contact.**

**Les émetteurs « récents » proposent uniquement la carte 1<sup>ère</sup> génération et les applications.**

**COMMISSION CARTE 1<sup>ère</sup> GENERATION (ou APPLICATION) =**

<b>COMMISSION CARTE 2<sup>ème</sup> GENERATION + COMMISSION BANCAIRE TPE</b>
--

## Commission carte 2<sup>ème</sup> génération des émetteurs historiques :

Emetteur	<b>Bimpli (Natixis – ex apetiz)</b> 	<b>Pass Restaurant (Sodexo)</b> 	<b>Chèque Déjeuner (Groupe UP)</b> 	<b>Ticket Restaurant (Edenred)</b> 
Tarifs public 2023	<p><b>3,85 %</b> du volume</p> <p><b>+ 0,04 €</b> par transaction</p> <p><b>+ 2€ HT/mois</b> par point d'acceptation (abonnement carte Bimpli )</p>	<p><b>4 %</b> du volume</p> <p>(3,80% d'apport d'affaires + 0.20% du montant de la transaction)</p> <p><b>+ 0,08 €</b> par transaction</p>	<p><b>2,99 %</b> du volume</p> <p><b>+ 0,06 €</b> par transaction</p>	<p><b>4,18%</b> du volume</p> <p>(3,65% d'apport d'affaires + 0.53% de frais techniques)</p> <p>+1 euro de frais de gestion hebdomadaire</p>
<b>Tarif adhérents GHR</b>	<p><i>En attente de confirmation des conditions tarifaires 2023</i></p>	<p><b>3,2 %</b> du volume</p>	<p><b>2,50 %</b> <b>+ 0,06 €</b> par transaction</p>	<p><i>En attente de confirmation des conditions tarifaires 2023</i></p>

## Commissions des principaux nouveaux émetteurs :

Emetteur	Swile 	Resto flash 	Glady (ex Wedoofood) 	Worklife 
Tarifs Public 2023	<b>3,5 %</b> du volume  + <b>commission bancaire</b>	<b>1,95 %</b> du volume	<b>3,5 %</b> du volume  + <b>commission bancaire</b>	<b>0%</b>
<b>Tarif adhérents GHR</b>	<b>3 %</b> par transaction  + <b>Commission bancaire</b>	<b>1,85 %</b> par transaction  et  <b>0% pour toute entreprise parrainée</b> (demander les conditions)	<b>3 %</b> par transaction  + <b>Commission bancaire</b>	<b>0%</b>

☞ Bon à savoir : Si vous n'avez **pas signé de contrat** avec l'un des émetteurs et qu'une carte de chez lui passe dans votre TPE, pas d'inquiétude : la carte fonctionnera comme une carte bancaire, l'argent sera versé sur votre compte bancaire et il n'y aura pas de frais d'émetteur.

Cela peut durer aussi longtemps que l'émetteur ne coupe pas l'accès de votre TPE, vous obligeant à signer un contrat.

### Qui sont les autres émetteurs de Titres-Restaurant :



Le GHR est en contact avec ces émetteurs. Nous vous tiendrons informés des évolutions de nos échanges.

### **III. Conditions d'accès aux tarifs adhérents GHR sur les commissions 2023 pour les titres restaurant papiers et dématérialisés.**

Afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels, chaque établissement adhérent doit adresser par e-mail à chaque émetteur :

- Son attestation d'adhésion au GHR (GNI, SNRTC, SNRPO) en cours de validité
- Son numéro d'agrément CNTR
- Son numéro CRT Service (optionnel)
- Son numéro SIRET
- Sa raison sociale
- Sa dénomination commerciale
- Son adresse
- Son numéro de téléphone
- Son adresse e-mail

**Pour Edenred** : En attente de confirmation des conditions tarifaires pour 2023.

**Pour Sodexo** : [Accords.syndicats@sodexo.com](mailto:Accords.syndicats@sodexo.com)

**Pour Chèque Déjeuner (UP)** : [reseau.repas@up.coop](mailto:reseau.repas@up.coop)

**Pour Natixis** : En attente de confirmation des conditions tarifaires pour 2023.

**Pour Swile** : En attente de confirmation des conditions tarifaires pour 2023.

**Pour Restoflash** : [olivier.valette@restoflash.fr](mailto:olivier.valette@restoflash.fr)

Attention : adhésion au contrat obligatoire.

**Pour Glady (ex-Wedoofood)** : [gestion-food@glady.com](mailto:gestion-food@glady.com)

## IV. Astuces.

### **Vous avez un site Internet de livraison, Click & Collect ?**

**Conecs** permet une solution unique pour Sodexo, Bimpli et UP proposée par la plupart des fournisseurs de TPE virtuels (Payzen, Paygreen, Adyen, SIPS, Ogone, Paybox, ...). Ces fournisseurs proposent Conecs au même titre que les moyens de paiement classiques Visa, Mastercard. Renseignez-vous auprès de Conecs - <https://www.conecs.fr/contact> ou auprès de votre fournisseur de TPE virtuel.

**Edenred** propose un plugg-in à rajouter à votre site internet afin de permettre aux consommateurs de payer leur commande via leur carte Ticket-Restaurant.

Ce module est gratuit (sauf l'installation si vous ne le faites pas vous-même) et les commissions qui s'appliquent aux transactions sont celle d'une carte de 2<sup>ème</sup> génération.

**Swile, Glady...** proposent de relier votre TPE virtuel (Stripes...) à leur logiciel afin d'accepter les titres-restaurant (attention : commission de votre TPE virtuel + commission émetteur). Nous consulter (liens, mentions légales...).

### **Dois-je obligatoirement accepter les titres-restaurant ?**

Chaque restaurateur est libre d'accepter ou non les titres papier et/ou les titres dématérialisés.

Si vous ne souhaitez pas accepter les titres dématérialisés, vous avez la possibilité de vous faire « blacklister » chez les émetteurs afin de ne pas percevoir un règlement par carte par inadvertance sur votre TPE.

Il est également possible de refuser l'une ou l'autre des deux générations de cartes (par exemple, accepter la carte 2<sup>ème</sup> génération et refuser la carte 1<sup>ère</sup> génération). Appelez-nous.

**Le service juridique du GHR reste à votre disposition pour vous assister aux coordonnées suivantes : 01.42.96.60.75 ou bien par e-mail : e.bono@ghr.fr**